

40 millions d'€ pour le réseau d'assainissement de Lille Métropole

Dossier de la rédaction de H2o
March 2012

Martine Aubry, présidente de Lille Métropole et Philippe de Fontaine Vive Curtaz, vice-président de la Banque européenne d'investissement, ont signé à Lille un contrat de financement visant à améliorer de manière significative les réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales de Lille Métropole.

D'un montant de 40 millions d'euros, sur un engagement global de 80 millions d'euros, ce prêt permettra de financer trois projets clés pour Lille Métropole. Le premier est la reconstruction de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille et de ses réseaux associés afin qu'elle réponde aux nouvelles normes européennes en matière de traitement des eaux urbaines résiduelles et accroître sa capacité de traitement en eaux usées (soit équivalent en consommation de 620 000 personnes). La station de Marquette-lez-Lille sera la plus importante des stations d'épuration du nord de la France. Elle est remarquable de par l'approche et les moyens importants mis en œuvre pour concevoir un projet qui réponde à des normes strictes d'urbanisme et qui prenne largement en compte la thématique environnementale. Le site devrait atteindre une autonomie de ses besoins énergétiques presque totale grâce à la utilisation du biogaz résultant du processus de traitement et l'installation de 1 300 m² de panneaux photovoltaïques. La gestion des eaux pluviales du site a été optimisée pour permettre une infiltration totale in situ. Le troisième projet concerne la construction du bassin de déversoir d'orage des Bateliers. Ce projet implique la création d'un bassin de dépollution de 20 000 m³ et la construction d'une station de pompage apte à gérer l'évacuation des eaux pluviales et à réduire les risques d'inondations. Ce financement permettra également de mener une action efficace contre les eaux claires parasites. L'agglomération de Lille est en effet construite sur un terrain avec des nappes phréatiques peu profondes et certains bâtiments possédant des constructions souterraines (caves et parkings) sont sujets à des remontées d'eau qui sont récupérées et rejetées dans le système d'assainissement. Les stations d'épuration et les réseaux sont donc confrontés à un volume important d'eaux claires parasites. Des constructions à grande emprise foncière seront soit modifiées soit reliées par un réseau séparatif de canalisations, ce qui permettra l'évacuation de ces eaux parasites par infiltration et par rejet en milieu naturel.

Ce financement, accordé à des conditions particulièrement intéressantes, s'inscrit dans la continuité du partenariat de qualité qui s'est instauré entre Lille Métropole et la Banque de l'Union européenne. Ce prêt revêt également le rôle clef joué par la BEI en faveur du secteur de l'eau, tant au niveau européen que mondial. Au sein de l'Union européenne, l'engagement concret de la BEI en tant que premier bailleur de fonds dans ce secteur n'a fait que se confirmer ces dernières années, passant de 1,6 milliard d'euros par an en moyenne durant la période 1996-2005 à 2,9 milliards d'euros par an en moyenne sur les cinq dernières années. À l'échelle mondiale, au cours de la période 2005-2009, le volume des prêts directs de la BEI en faveur de projets dans le secteur de l'eau a atteint près de 15 milliards d'euros, pour un total de 126 grands projets d'adduction d'eau et d'assainissement, dont

90 % réalisés dans l'Union européenne.

BEI - 23-03-2012